

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018**

**DELIBERATION N°2018.00229**

**COMPTES DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES -  
APPROBATION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 86

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 09 juillet 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180507-D20180022910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180709

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Annick FAY,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BERLIVET, M. Henri BOUTHEON,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Luc FRANCOIS, Mme Annie GREGOIRE,  
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN, M. Samy KEFI-JEROME,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE, M. Lionel SAUGUES,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, M. Daniel TORGUES,  
M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018**

### **COMPTES DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivité Locales et plus précisément l'article L2121-31 par renvoi de l'article 5211-1, les comptes de gestion 2017 de Saint-Etienne Métropole ont été présentés par le comptable public responsable de la trésorerie de Saint-Etienne Municipale et comptable de Saint-Etienne Métropole.

Il s'agit des comptes de gestion 2017 suivants :

- le budget principal,
- le budget annexe des Transports Urbains,
- le budget annexe Zones Industrielles,
- le budget annexe Assainissement Collectif,
- le budget annexe du SPANC,
- le budget annexe Eau,
- le budget annexe Réseaux de chaleur,
- le budget annexe Parcs et Aires de stationnement.

Pour chaque budget, il a été vérifié que le comptable public a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 sont conformes aux comptes administratifs 2017, et les comptes de gestion 2017 n'appellent ni observation, ni réserve pour les budgets suivants :

- le budget principal,
- le budget annexe des Transports Urbains,
- le budget annexe Zones Industrielles,
- le budget annexe du SPANC,
- le budget annexe Réseaux de chaleur,
- le budget annexe Parcs et Aires de stationnement.

En ce qui concerne le budget annexe Assainissement Collectif, il est à noter une discordance avec le compte de gestion d'un montant de - 3 979 € correspondant aux ICNE de la commune de Chamboeuf qui ont été mis à disposition à tort dans le cadre du transfert de compétence. Il convient de s'aligner sur le compte de gestion et cette opération se traduit par l'intégration négative de - 3 979 € au résultat de clôture de la section d'investissement du budget annexe Assainissement Collectif.

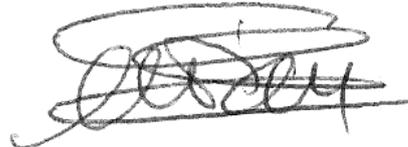
La même opération a été effectuée sur le budget annexe Eau et on constate une discordance avec le compte de gestion d'un montant de - 4 952 € correspondant aux ICNE de la commune de Chamboeuf qui ont été mis à disposition à tort dans le cadre du transfert de compétence. Il convient de s'aligner sur le compte de gestion et cette opération se traduit par l'intégration négative de - 4 952 € au résultat de clôture de la section d'investissement du budget annexe Eau.

Les comptes de gestion 2017 indiqués ci-dessus sont disponibles en consultation à la direction des finances de Saint-Etienne Métropole.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2017.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**